



L'an deux mille vingt deux et le onze avril à vingt heures trente le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le six avril deux mille vingt deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilles VAVRILLE.

Laurence SCHANG est élue secrétaire de séance.

Présents : MM. VAVRILLE, BRIAND, ALBERT, CHENOT, LAURENT et Mmes BAILLEUL, BAUMANN, CHOLEY, VIMBERT et SCHANG.

Absents : Mme MULLER STRECKER qui a donné procuration à M. VAVRILLE, M. CAUWET qui a donné procuration à M. LAURENT, M. WEBER qui a donné procuration à M. LAURENT, M. PERRIN qui a donné procuration à M. BRIAND et Mme CIURLEO.

Ordre du jour :

- 56 (7.2) Taux d'imposition 2022 des 2 taxes directes locales ;
- 57 (7.1) Budget primitif M57, exercice 2022 ;
- 58 (7.1) Budget primitif M49, exercice 2022 ;
- 59 (7.2) Redevance d'assainissement.

**56 (7.2) Taux d'imposition 2022 des 2 taxes directes locales :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour), décide de fixer comme suit les taux d'imposition des 2 taxes directes locales 2022 :

- Taxe foncier bâti : 26,26 %
- Taxe foncier non bâti : 43,76 %

**57 (7.1) Budget primitif M57, exercice 2022 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (14 pour) décide d'adopter le budget primitif M57, exercice 2022, qui s'équilibre à 1 003 060 € en fonctionnement et 509 223 € en investissement.

**58 (7.1) Budget primitif M49, exercice 2022 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour), décide d'adopter le budget primitif M49, exercice 2022, qui s'équilibre à 96 041 € en exploitation et 40 665 € en investissement.

**59 (7.2) Redevance d'assainissement :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour), décide de fixer à 1.30 € le montant de la redevance d'assainissement par mètre cube d'eau à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

*Liste des délibérations du 11 avril 2022 :*

- 56 (7.2) Fiscalité - Taux d'imposition 2022 des 2 taxes directes locales ;
- 57 (7.1) Décisions budgétaires - Budget primitif M57, exercice 2022 ;
- 58 (7.1) Décisions budgétaires - Budget primitif M49, exercice 2022 ;
- 59 (7.2) Fiscalité - Redevance d'assainissement.



*Fait et délibéré en séance,  
Les Conseillers Municipaux*

<i>ALBERT Jean</i>	<i>BAILLEUL Mylène</i>	<i>BAUMANN Audrey</i>	<i>BRIAND Jean-Claude</i>
<i>CAUWET Nicolas</i>	<i>CHENOT Alain</i>	<i>CHOLEY Audrey</i>	<i>CIURLEO Marie</i>
<i>Absent</i>			<i>Absente</i>
<i>LAURENT Vincent</i>	<i>MULLER STRECKER Sarah</i>	<i>PERRIN Julien</i>	<i>SCHANG Laurence</i>
	<i>Absente</i>	<i>Absent</i>	
<i>VAVRILLE Gilles</i>	<i>VIMBERT Eve</i>	<i>WEBER Frederic</i>	
		<i>Absent</i>	